

# Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

## Inopérantes laïcités

Jean-Paul Schyns , le dimanche 4 juillet 2010

Une conférence avait été organisée le 24 janvier 2008 à Bruxelles, sous le titre « Héritage chrétien » en République et Consociation. L'ouvrage collectif qui en est issu est maintenant publié. Des historiens et des sociologues, la plupart issus de l'ULB et de la Sorbonne, y apportent surtout leurs lumières sur le développement du concept de la « laïcité » : sa place dans la vie publique belge et française, dans les législations respectives des deux pays et les conventions internationales ou supranationales qui s'imposent à elles. Il ressort de ces échanges que la notion même de laïcité n'est pas univoque, ni en termes de sociologie, ni en termes de droit positif. La question se pose alors de savoir si une notion aussi imprécise, voire confuse, présente une vraie utilité opérationnelle pour les sciences politiques ou juridiques.

L'article 1er de la constitution française de 1958 proclame que la France est un Etat laïc, sans définir ce qu'elle entend par là. A cet égard, il eût été intéressant de disposer d'une analyse jurisprudentielle, malheureusement absente des dissertations sociopolitiques de ce colloque. Rien n'est simple. Ainsi, le concept de laïcité n'est pas forcément synonyme de séparation des Eglises et de l'Etat. De ce point de vue même, la célèbre loi de 1905 expulsant l'Eglise de la sphère publique française n'a pas empêché la République d'entretenir des liens avec elle : loi sur les édifices publics mis à la disposition du culte (1907), rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège (1921), applicabilité du concordat de 1801 en Alsace-Moselle (1925), loi Debré sur les rapports entre l'Etat et les établissements scolaires privés (1959), accord avec le Saint-Siège sur la reconnaissance des diplômes délivrés par l'enseignement supérieur catholique (2008), etc. Ajoutant à la perplexité de l'observateur étranger, l'actuel président de la République française, lors de sa réception paradoxale (pour le Chef d'un Etat séparé de l'Eglise) comme chanoine honoraire de l'archi-basilique du Latran à Rome (2007), a appelé de ses vœux l'avènement d'une laïcité positive reconnaissant que les religions constituent un atout sociétal ! [...]

Le dimanche 4 juillet 2010 à 21:47 . Classé dans [Numéro 108](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.